

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2018

DATE DE CONVOCATION : 25 mai 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13

L'an deux mil dix-huit, le premier du mois de juin, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

- Mme Bénédicte GAUDIN, M. Alain FAGAT, M. Jean-Charles BREVET, M. Cédric VARY, adjoints ;
- Mme Ginette ALBERT, M. Bruno ANDRE, Mme Isabelle GAUBERT, Mme Anne LAHAY, M. Jean-Luc MAHÉ, M. Pascal MARGOT, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, Mme Annie PODEUR, conseillers.

Absents excusés :

- Mme Béatrice MECHIN
- M. Pierre ROUSSEAU ayant donné pouvoir à M. Jean-Charles BREVET
- Mme Pauline MAGALHAES CLEMENT ayant donné pouvoir à M. Pascal MARGOT

Absents :

- M. Damien BURY
- M. Christian ROUSSEAU

Désignation du secrétaire de séance : M. Pascal MARGOT

Assistait en outre à la réunion : Mme Hélène DELPRAT, Directrice des services.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 avril 2018 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil : **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CINEVILLAGES PROJET ECOLE E3D**

2018.030 – AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX, DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.

Monsieur le Maire laisse la parole aux responsables des commissions pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

Journée citoyenne

La Journée Citoyenne a eu lieu le samedi 26 mai dernier. Madame Bénédicte GAUDIN rappelle que les citoyens étaient répartis en plusieurs groupes pour réaliser des projets qu'ils avaient proposés. Trois hôtels à insectes ont été fabriqués, ainsi qu'une boîte à troc pour échange d'objets et livres. Un groupe a ramassé des déchets sur la commune, sur les bords de Loire et les fossés communaux. En revanche le projet de toilettes sèches n'a pas pu être mené à bien cette année.

Les participants étaient satisfaits. Le format d'une demi-journée est bien adapté à ce type de manifestation. Ensuite une quinzaine d'entre eux sont restés pour pique-niquer. La commission SAP fera un bilan de cette manifestation.

Les citoyens participant au projet de ramassage des déchets ont pu constater que les bords de Loire étaient relativement propres : en effet, le Conseil Municipal note qu'un citoyen qui souhaite rester anonyme a pris l'habitude de le faire bénévolement et discrètement. Le Conseil Municipal salue cette initiative et remercie les citoyens qui ont cette vigilance.

City stade – Inauguration

Le City stade sera inauguré samedi 9 juin. Les invitations ont été envoyées. De 15h à 17h, des matchs seront organisés, puis à 17h aura lieu l'inauguration et la mise à l'honneur des bénévoles. A cette occasion, Monsieur le Maire recevra la Médaille d'argent Jeunesse et Sport.

Monsieur le Maire indique que les travaux ont repris cette semaine sur la Place de l'Europe avec l'intervention d'ENEDIS qui a coupé l'électricité pour permettre de poursuivre le déblaiement à l'extrémité. Une noue a été découverte. Il rappelle que l'installation de jeux pour enfants sera proposée au budget 2019. Monsieur FAGAT ajoute que le Conseil peut se féliciter d'avoir décidé de réaliser ce projet.

Projet Cœur de village

Monsieur le Maire rappelle que le Bureau d'études URBAN'ism a été retenu afin de réaliser l'étude opérationnelle de la rénovation du centre bourg. La réunion de lancement a eu lieu le 18 mai dernier, en présence de tous les membres de l'équipe du bureau d'études, ainsi que des partenaires associés au projet (Conseil départemental, Communauté de communes, CCI). Les réunions reprendront en septembre, ce qui permettra de prendre en compte les premiers résultats de la pré-étude de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en place par la Communauté de communes LLA.

Dans l'intervalle, la commune fait intervenir un géomètre afin de réaliser un plan topographique de l'ensemble du périmètre de l'étude. Les données permettront au bureau d'études URBAN'ism de prendre en compte dès maintenant les données d'altimétrie qui ont notamment un impact sur les travaux de réseau des eaux usées et pluviales.

Parallèlement, l'association des professionnels de santé se réunit régulièrement pour monter son projet.

Concernant le volet commercial, Monsieur le Maire rappelle l'information de la fermeture du restaurant La Taverne. Il déplore le manque de restaurant qui commence à faire défaut sur la commune. Le liquidateur a actuellement le dossier entre les mains, la question se pose de savoir si, en l'absence de repreneur, la commune n'aurait pas intérêt à acquérir le bâtiment et y mettre un gérant. Néanmoins, l'attractivité de la commune permet d'espérer qu'une initiative privée trouvera sa place.

Extension du restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique que la consultation des entreprises est en cours. Le Conseil Municipal attribuera les marchés de travaux lors de sa prochaine réunion le 6 juillet. La commune a appris que ce dossier n'était pas retenu dans le cadre des dispositifs de subvention de l'Etat cette année (DETR, DSIL).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de ces informations.

2018.031 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS INTERCOMMUNAUX, COMMISSIONS ET PROJETS – TRANSFERT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de transfert des agents techniques intercommunaux à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLLA) se poursuit pour aboutir à la fin de l'année 2018.

Les agents techniques communaux ont formulé leurs vœux d'affectation, les jurys étudient les candidatures avec pour objectif que les affectations soient connues fin juin.

Monsieur le Maire rappelle que le service technique connaît des mouvements de personnel. Monsieur Nicolas Chasles quitte la commune en mutation. Monsieur Richard Marais quitte le secteur de La Possonnière pour devenir responsable du secteur de Bellevigne en Layon. Un agent a repris le travail après un congé longue maladie, toutefois sa reprise se fait dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

Monsieur Théo Danielo est recruté en contrat jusqu'au 31 décembre au service espaces verts. De plus, un agent est recruté en contrat du 18 juin au 31 août afin de remplacer les agents en congés annuels au service espaces verts.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de ces informations.

2018.032 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES – RUISSEAU DE LA LOGE – DISSOLUTION – RESTITUTION DE L'ACTIF AUX COMMUNES MEMBRES

Monsieur Alain FAGAT rappelle la décision prise par le Syndicat en réunion du 31 janvier 2018 portant sur la dissolution prévue au 30.06.2018 sous réserve de l'arrêté préfectoral.

A cette séance les membres présents ont accepté à l'unanimité :

- que Monsieur le Président sollicite les conseils municipaux des communes membres pour demander la dissolution du syndicat ;
- de proposer que les biens ou travaux figurant à l'état d'actif soient réintégrés dans le budget de chaque commune concernée par les dits biens ou travaux ;
- de répartir le compte de résultat entre les communes membres de la manière suivante :

Communes	clé de répartition
Bouchemaine	11,11%
Champtocé-sur-Loire	11,11%
La Possonnière	11,11%
St Jean de Linières	11,11%
St Leger des Bois	11,11%
St Martin du Fouilloux	11,11%
Savennières	11,11%
St Georges sur Loire	11,11%
St Germain des Prés	11,11%

Suite à cette décision, toutes les communes membres ont accepté à l'unanimité :

- la dissolution au 30 juin 2018 du Syndicat intercommunal pour l'entretien et le curage du ruisseau de la Loge ;
- ont approuvé la clé de répartition du compte de résultat ;
- ont accepté de prévoir l'intégration de l'actif lié aux travaux engagés par le syndicat intercommunal du ruisseau de la Loge,

A la séance du 27 avril 2018,

Le comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- a validé la répartition de tous les comptes figurant à la balance comptable (actif et passif) entre les communes membres sur la base de 11,11 %,

Communes	clé de répartition
Bouchemaine	11,11%
Champtocé-sur-Loire	11,11%
La Possonnière	11,11%
St Jean de Linières	11,11%
St Leger des Bois	11,11%
St Martin du Fouilloux	11,11%
Savennières	11,11%
St Georges sur Loire	11,11%
St Germain des Prés	11,11%

Monsieur FAGAT précise qu'à l'issue de cette répartition du solde, la commune de La Possonnière devrait recevoir environ 4 000 €. Le Syndicat du Ruisseau de la Loge est remplacé par le SMBVAR (Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et du bassin de la Rhomme), dans lequel la commune est représentée par Monsieur GENEVOIS en tant que conseiller communautaire.

Vu l'article L5212-33 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant la dissolution d'un syndicat à la demande d'une majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat ;

Vu la délibération du syndicat intercommunal pour l'entretien et le curage du ruisseau de la Loge du 31 janvier 2018,

Vu la délibération du syndicat intercommunal pour l'entretien et le curage du ruisseau de la loge du 27 avril 2018,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE de prévoir l'intégration de l'actif lié aux travaux engagés par le syndicat intercommunal du ruisseau de la Loge sur la base de 11,11 % par commune.**

2018.033 – FINANCES – RETRO ET PROSPECTIVE FINANCIERE

M. le Maire rappelle que lors de l'élaboration du projet de mandat, un volet financier venait préciser la faisabilité des projets programmés par la municipalité.

Ce volet financier s'appuie sur une rétrospective financière qui a permis de dégager les grands équilibres sur le mandat précédent et sur une prospective financière qui a pu permettre de déterminer le volume financier des trois grands projets du mandat actuel.

M. le Maire laisse la parole à Mme GAUDIN, adjointe aux finances, qui va actualiser ce soir le volet financier du projet de mandat.

Mme GAUDIN présente la rétrospective financière qui inclut l'exercice 2017. Cette analyse permet de vérifier si les hypothèses retenues étaient bonnes, rend possible la comparaison de ces deux premières années de mandat avec le mandat précédent et permet de recaler la prospective financière en reprenant les tendances d'évolution.

L'analyse porte donc sur les quatre derniers exercices en se basant sur les évolutions de recettes et de dépenses de fonctionnement ainsi que sur les investissements réalisés et leur financement.

Pour commencer, le montant des recettes de fonctionnement a évolué de 2 009 k€ à 1 995 k€ entre 2016 et 2017, soit une baisse de 13 k€ représentant une baisse de - 0.69 %. Cette baisse des recettes est due principalement à la diminution de la DGF d'un montant équivalent. A noter également une baisse du produit des impôts compensée par une attribution de compensation dans le cadre du pacte financier intercommunal.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement sont stabilisées à 1 461 k€ en 2017.

Le poste le plus important correspond aux charges de personnel ; ces charges ont diminué de 1 % cette année en raison de mouvements de personnel. Les charges de personnel sont considérées comme des dépenses rigides soumises à une évolution mécanique due au statut de la fonction publique.

Vient ensuite le poste des charges à caractère général, poste de dépenses diverses qui regroupe la consommation des fluides, l'achat de petit matériel, les contrats divers passés avec la commune... et qui représente 27 % des dépenses de fonctionnement avec un montant de 401 k€. Sur ce poste, le montant est inférieur à la moyenne du dernier mandat et montre que les efforts de rationalisation des dépenses ont déjà été engagés sur les dépenses générales.

Le poste des dépenses de gestion courante passe de 313 à 285 k€, étant précisé qu'une partie des subventions n'a pas été versée en 2017 (FOL), sans quoi ce poste reste assez stable.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement détermine la capacité d'autofinancement de la collectivité à hauteur de 534 k€ en 2017, soit 14 k€ de moins qu'en 2016.

Cette capacité d'autofinancement de fonctionnement sert en premier lieu à rembourser la dette dont le poids représente en annuité 213 k€.

Une fois le poids de la dette financé, il reste l'épargne disponible pour financer les projets d'investissement. Son montant est de 307 k€, soit un taux d'épargne nette de 15 %, contre 272 k€

sur la moyenne du dernier mandat. L'épargne nette de la collectivité est revenue à la hauteur du niveau du mandat dernier.

Sur la base de cette rétrospective et sur l'exercice 2017, la prospective financière a été réajustée en reprenant les mêmes hypothèses que l'an dernier, à savoir une baisse des dotations qui se poursuit en 2018, des taux d'imposition qui n'augmentent pas, une progression de 1 % sur le reste des recettes. En dépenses, la prospective se base sur une augmentation de 2.5 % des charges de personnel, de 1.5 % des charges générales.

Sur les investissements, les investissements récurrents ont été maintenus à 150 000.00 € par an. Mme GAUDIN rappelle qu'en ce début de mandat, l'ajustement des dépenses s'est réalisé pour le moment sur ce volet, ce qui permet de maintenir les équilibres financiers puisque l'épargne nette couvre ce montant. Puis les 2 000 k€ d'investissements des trois projets ont été maintenus.

Au niveau des équilibres financiers, l'épargne s'est abaissée à 132 000 en 2018, 105 000 à la fin du mandat, soit environ 7 % de taux d'épargne.

La collectivité aura à recourir à l'emprunt, selon des modalités à étudier en fonction de l'avancement des différents projets.

En conclusion, le volet financier du projet de mandat présenté en 2015 n'est plus tout à fait d'actualité s'agissant notamment de l'évolution des recettes. Avec la baisse des dotations, le point faible reste cette épargne nette dont le niveau a perdu plusieurs points depuis le dernier mandat. La question de regagner des marges de manœuvre sur ce plan est posée.

Mme GAUDIN indique que sur le montant estimé de 2 000 k€ d'investissement, les estimations se précisent pour plusieurs actions :

- Cœur de Village : réhabilitation de l'avenue de la Gare : 510 k€ TTC.
- Pôle scolaire et sportif : réhabilitation du restaurant scolaire : 725 k€ TTC.

L'estimation faite aujourd'hui porte sur le montant des investissements sur ces trois grands projets à hauteur de 2 360 k€. Lors de l'élaboration du budget à l'automne, les estimations des autres grosses actions – liaison douce et aménagement du cœur de village – seront affinées et permettront de faire des arbitrages entre les actions pour respecter les engagements financiers.

M. le Maire remercie Mme GAUDIN pour cette présentation.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE de ces informations sur l'analyse rétrospective et prospective des comptes de la commune.**

2018.034 – FINANCES - BUDGET GENERAL : COMPTE DE GESTION 2017

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

2018.035 - FINANCES - BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 15 décembre 2017, le budget a été voté sans reprise des résultats, l'exercice comptable n'étant pas terminé.

Mme GAUDIN présente les résultats du compte administratif analysés le 22 mai en commission finances et indique que les chiffres et les résultats sont conformes au compte de gestion.

Mme GAUDIN présente le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....	2 012 103.42 €
Dépenses.....	1 548 791.63 €
Résultat de l'exercice 2017.....	463 311.79 €
Report du résultat de l'exercice 2016	200 000.00 €
Intégration résultat Eau Potable de l'ex. 2016.....	24 439.61 €
Résultat cumulé 2017.....	687 751.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	512 204.22 €
Dépenses.....	600 529.79 €
Résultat de l'exercice 2017.....	- 88 325.57 €
Report du résultat de l'exercice 2016	492 822.48 €
Intégration résultat Eau Potable de l'ex. 2016.....	17 115.42 €
Résultat cumulé 2017.....	421 612.33 €

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, indique que les commentaires sur le compte administratif ont été donnés lors de la présentation de la rétrospective financière en début de séance.

M. Jacques GENEVOIS, Maire se retire.

Madame GAUDIN, première adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte** ce document budgétaire.

2018.036 – FINANCES - BUDGET GENERAL : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 confirment en tous points les résultats du budget primitif 2017,

Considérant les résultats suivants issus du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2017 :

- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 687 751.40 €.
- Un excédent cumulé de la section d'investissement de 421 612.33 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants validée en commission finances le 22 mai dernier :

- 487 751.40 € au compte 1068 « excédent capitalisé ».
- 200 000.00 € en « Report d'excédent de fonctionnement » au compte 002.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- APPROUVE ces résultats.

- APPROUVE l'affectation au compte 1068 de la somme de 487 751.40 €.

2018.037 – FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2017

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2018.038 – FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 15 décembre 2017, le budget a été voté sans reprise des résultats, l'exercice comptable n'étant pas terminé.

Mme GAUDIN présente les résultats du compte administratif analysés le 22 mai en commission finances et indique que les chiffres et les résultats sont conformes au compte de gestion.

M. le Maire présente le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....	61 259.71 €
Dépenses.....	51 814.45 €
Résultat de l'exercice 2017.....	9 445.26 €
Report du résultat de l'exercice 2016	50 619.18 €
Résultat cumulé 2017	60 064.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	49 120.00 €
Dépenses.....	33 659.94 €
Résultat de l'exercice 2017.....	15 460.06 €
Report du résultat de l'exercice 2016	53 214.75 €
Résultat cumulé 2017	68 674.81 €

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, précise que sur le budget d'assainissement, il n'y a pas eu de dépenses particulières en fonctionnement et en investissement.

M. Jacques GENEVOIS, Maire se retire.

Madame GAUDIN, première adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- ADOPTE ce document budgétaire.

2018.039 – FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 confirment en tous points les résultats du budget primitif 2016 à savoir :

- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 60 064.44 €.
- Un excédent cumulé de la section d'investissement de 68 674.81 €.

Compte-tenu de l'absence de déficit d'investissement, M. le Maire propose de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- APPROUVE ces résultats.**
- APPROUVE le fait de ne pas affecter les résultats.**

2018.040 – FINANCES- BUDGET TERTRE HUET : COMPTE DE GESTION 2017

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

2018.041 – FINANCES - BUDGET TERTRE HUET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 15 décembre 2017, le budget a été voté sans reprise des résultats, l'exercice comptable n'étant pas terminé.

Mme GAUDIN présente les résultats du compte administratif analysés le 22 mai en commission finances et indique que les chiffres et les résultats sont conformes au compte de gestion.

Mme GAUDIN présente le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....	532 662.53 €
Dépenses.....	532 662.53 €
Résultat de l'exercice 2017.....	0.00 €
Report du résultat de l'exercice 2016	11.64 €
Résultat cumulé 2017	11.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	531 555.53 €
Dépenses.....	270 186.67 €
Résultat de l'exercice 2017.....	261 368.86 €
Report du résultat de l'exercice 2016	- 531 555.53 €
Résultat cumulé 2017	- 270 186.67 €

Mme GAUDIN, première adjointe, précise que le déficit se réduit consécutivement à la vente de terrains.

M. Jacques GENEVOIS, Maire se retire.

Madame GAUDIN, première adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
- ADOPTE ce document budgétaire.

2018.042 – FINANCES – BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, indique qu'il est nécessaire d'adopter un certain nombre de décisions modificatives aux budgets de la commune, décisions visées en commission finances pour prendre en compte des engagements imprévus et pour intégrer aux budgets de la commune les résultats de 2017 précédemment adoptés.

Au budget principal, elle propose une décision modificative n° 3 afin de reprendre les résultats de l'exercice de 2017 et mettre à jour les prévisions budgétaires de certaines opérations.

FONCTIONNEMENT		
Recettes		
002	Excédent antérieur reporté	+ 200 000.00 €
Total recettes		+ 200 000.00 €
Dépenses		
023	Virement à la section d'investissement	+ 142 000.00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations – FOL solde 2017	+ 58 000 €
Total dépenses		+ 200 000.00 €
INVESTISSEMENT		
Recettes		
001	Excédent d'investissement reporté	+ 421 612.33 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 142 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 487 751.40 €
1641	Emprunt en euros	- 821 005.00 €
Total recettes		+ 230 358.73 €

Dépenses		
020	Dépenses imprévues	+ 50 358.73 €
93/2152	Tvx de voirie - Micro-crèche viabilisation – Etudes chez Henriette, rue de la Hutte	+ 30 000.00 €
186/2313	Aménagement du centre bourg – Etude en cours	+ 70 000.00 €
187/2313	Pôle scolaire et sportif – Aménagement en cours	+ 80 000.00 €
Total dépenses		+ 230 358.73 €

Au budget d'assainissement, elle propose une décision modificative n°1 afin de reprendre les résultats de l'exercice de 2017.

FONCTIONNEMENT		
Recettes		
002	Excédent antérieur reporté	+ 60 064.44 €
Total recettes		+ 60 064.44 €
Dépenses		
61521	Entretien et réparation	+ 30 064.44 €
617	Etudes – Etude CCLLA	+ 30 000.00 €
Total dépenses		+ 60 064.44 €
INVESTISSEMENT		
Recettes		
001	Excédent d'investissement	+ 68 674.81 €
Total recettes		+ 68 674.81 €
Dépenses		
2158	Travaux divers	+ 68 674.81 €
Total dépenses		+ 68 674.81 €

Au budget du Tertre Huet, elle propose une décision modificative n°1 afin de reprendre les résultats de l'exercice de 2017.

FONCTIONNEMENT		
Recettes		
002	Excédent antérieur reporté	+ 11.64 €
Total recettes		+ 11.64 €
Dépenses		
605	Achat de matériel et travaux	+ 11.64 €
Total dépenses		+ 11.64 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
001	Déficit reporté	+ 270 186.67 €
16 8741	Autres avances remboursables	- 270 186.67 €
Total dépenses		+ 0.00 €
Recettes		
1641	Emprunts et dettes assimilées	+ 0.00€
Total recettes		+ 0.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal telle qu'elle vient de lui être présentée.
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement telle qu'elle vient de lui être présentée.
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget du Tertre Huet telle qu'elle vient de lui être présentée.

2018.043 – SERVICES A LA POPULATION – ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE) – ACTUALISATION DU REGLEMENT DU SERVICE

Mme GAUDIN, adjoint à la cohésion sociale, présente au Conseil une proposition d'actualisation du règlement du service d'Accueil de Loisirs Associé A l'Ecole (ALAE). Cette modification intervient pour répondre à une demande de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), organisme financeur par le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse.

La CAF a notamment fait observer que le règlement avait omis de mentionner les caractéristiques de l'accueil de loisirs de la jeunesse, mis en place fin 2016.

La modification du règlement vise essentiellement à actualiser ce document écrit pour le mettre en conformité avec le service qui est rendu (horaires, âge des enfants, etc).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VOTE** les mises à jour du règlement du service ALAE.

2018.044 – SERVICES A LA POPULATION – ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE) – TARIF DES CAMPS/SEJOURS POUR LES FAMILLES DES COMMUNES EXTERIEURES NON CONVENTIONNEES

Mme GAUDIN, adjointe à la cohésion sociale, rappelle qu'une convention portant sur l'accueil des enfants résidant hors commune sur les activités jeunesse du territoire a été signée avec les communes du Syndicat Intercommunal de la région de Saint Georges sur Loire (SIRSG).

Cette convention concerne les activités jeunesse du territoire (+ de 10 ans) proposées par l'Atelier et la FOL 49; elle permet à toutes les familles des communes du SIRSG de bénéficier du même tarif que les habitants résidant dans la commune qui porte la structure d'accueil.

En contrepartie, la commune dans laquelle résident les enfants s'engage à verser une somme de 12/14 € par journée enfant à la commune de La Possonnière ou à l'Atelier pour les autres activités. En résumé :

- 3-10 ans : 12 € / jour / enfant pour les journées centre et les camps
- Plus de 10 ans : 14 € / jour / enfant pour les camps et espace jeunesse avec activités.

La convention a été approuvée par le Conseil Municipal le 8 septembre 2017, après quoi elle a été envoyée aux communes membres du SIRSG pour approbation et signature. Toutes les communes à l'exception de St Jean de Linières et Béhuard l'ont signée.

Madame GAUDIN expose le problème qui est apparu et qui tend à se présenter régulièrement : des enfants de communes extérieures non conventionnées demandent à s'inscrire aux activités proposées dans le cadre de l'ALAE, en particuliers les séjours et mini-camps (+ de 10 ans). C'est le cas pour le séjour à Londres qui accueillera début juillet un enfant de Béhuard et un enfant de St Augustin des Bois.

Le 15 décembre 2017, le Conseil Municipal avait voté les tarifs suivants au 01/01/2018 :

Autres tarifs spécifiques : Camp bar assos.

Tarif Londres : 250 € pour 4 jours

Ce tarif doit être mis à jour afin de prendre en compte les actions d'autofinancement qui ont été menées par les jeunes : il sera de 185 € pour le séjour de 4 jours soit 46,25 € par jour.

Afin que les enfants des communes extérieures non conventionnées puissent être accueillis lors des séjours spécifiques (Londres, ski...), la commission SAP propose de tarifier les familles à 14 € supplémentaire par jour, la volonté étant de ne pas pénaliser les familles. Le principe serait donc d'appliquer aux familles le tarif du séjour, en facturant un supplément de 14 € par jour lorsque les communes refusent le conventionnement.

A contrario, comme indiqué ci-dessus, les enfants des familles résidant dans une commune conventionnée, se voient appliquer le même tarif que les enfants de La Possonnière, le supplément de 14 € étant pris en charge par la commune conventionnée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- VOTE le tarif spécifique pour le séjour des enfants à Londres : 185 € pour 4 jours soit 46,25 € par jour.

- DECIDE d'instituer, pour les séjours spécifiques organisés par l'Accueil de loisirs de La Possonnière, un tarif de 14 € supplémentaire par jour qui s'appliquera aux enfants des communes extérieures non signataires de la convention Jeunesse, ces 14 € étant mis à la charge des familles concernées ;

- VOTE ce nouveau tarif à compter du 01.07.2018.

2018.045 – FINANCES – SUBVENTIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CINEVILLAGES PROJET ECOLE E3D

M. VARY rappelle qu'une demande de subvention a été déposée après le vote du budget effectué le 15 décembre 2017. Cette subvention vise à financer la projection du film « Entre deux Amériques » par Natexplorers le 25 mai dernier, dans le cadre du projet « E3D » à l'école élémentaire Les Goganes. L'association Cinévillages a pris en charge la projection du film pour un montant de 380 €, les entrées payantes ont permis de recevoir 84 €, aussi l'association sollicite une subvention de 296 €.

La commission finances propose d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574 - Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé	
Nom de l'association	BP 2018
Associations hors commune	
Associations à caractère culturel	
Cinévilages	296,00 €

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer cette subvention complémentaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- ADOPTE la liste des subventions de l'article 6574 ci-dessus.

- DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au budget principal 2018.

-

QUESTIONS DIVERSES :

Décisions du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- Bien bâti au 7 rue St Jacques
- Bien bâti au 1 allée Jacques Brel

Agenda – Dates de réunion du Conseil Municipal au 2^{ème} semestre

Vendredi 07/09

Vendredi 05/10

Vendredi 09/11

Vendredi 07/12

Vendredi 14/12

Tour de table :

Monsieur GENEVOIS : communique les informations suivantes

Départ d'Etienne Tharreau : pot de départ le vendredi 8 juin.

Madame LAHAY : a participé à l'assemblée générale de l'association Poss d'Arts

Madame GAUBERT : évoque un courrier reçu par les habitants du secteur des Guigniers concernant des chats empoisonnés.

Madame ROUSSEAU : rappelle que le projet de réhabilitation du bâtiment de la gare est en cours d'étude par la CCLLA, avec la CCI.

Monsieur MAHE : annonce

Atelier théâtre les 15-16 juin

Fête de la musique le 21 juin

Festivaches à Beauregard le 7 juillet

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h30

Date du prochain Conseil Municipal : 6 juillet 2018 à 20h30

L'ACCUEIL LE MATIN, LE SOIR ET LE MERCREDI MIDI

Article 2.1. : Définition du service

(...) Le mercredi midi les enfants sont accueillis au Ponton de 11h40 à 12h45.

Enfant présent après 18h30 ou après 12h45 le mercredi :

(...)

- Le **mercredi, à compter de 13h**, l'enfant sera accueilli au sein de l'accueil du mercredi après-midi (cf ci-dessous « Un accueil les mercredis après-midi et les vacances scolaires »).

LES ACTIVITES DE 15H45 A 17H00

Article 3.1. : Définition du service

Les activités **se déroulent principalement dans les locaux du Ponton.**

(...)

Nota : pour les activités à la carte des enfants des écoles maternelles, les enfants peuvent être récupérés sur le site de l'école maternelle et de l'école St René avant 16h40.

UN ACCUEIL LES MERCREDIS APRES-MIDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

Article 4.1. : Définition du service

(...)

Pour les mercredis sur temps scolaires, les activités et la restauration se déroulent de 11h45 à 18h30.

(...)

Article 4.2 : Modalités d'inscription

(...)

Si l'enfant est inscrit à la demi-journée, le repas n'est pas compris.

UN ACCUEIL JEUNESSE POUR LES 10-17 ANS

Article 4.1. : Définition du service

Cet accueil s'adresse aux enfants de 10 à 17 ans, répartis en deux tranches d'âge : 10-13 ans et 14-17 ans.

Cet accueil s'adresse également aux enfants extérieurs à la commune. Le dossier d'inscription est identique aux autres services.

Accueil des jeunes âgés de 10 à 13 ans : L'accueil a lieu :

- Le mercredi de 14h à 18h en période scolaire
- En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 14h à 18h

Accueil des jeunes âgés de 14 à 17 ans : L'accueil a lieu :

- Le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 18h à 22h en période scolaire
- En période de vacances scolaires : le mercredi de 14h à 18h, le jeudi de 19h à 22h, le vendredi de 14h à 18h.

Article 4.2 : Tarifs de l'Accueil Jeunesse

Une tarification est appliquée pour l'accueil Jeunesse.

Les tarifs des services (accueil jeunesse, restaurant scolaire, accueil le matin, le soir et le mercredi midi, activités de 15h45 à 17h, accueil du mercredis après-midi et des vacances scolaires) pourront être révisés dans l'année par le Conseil Municipal.

Le prix de l'adhésion est forfaitaire. Il est fixé au trimestre pour les 10-13 ans et à l'année pour les 14-17 ans.

Tarifs au 01/01/2018	Activités 10-13 ans		Bar assos	
	Adhésion au trimestre	Tarif horaire	Adhésion annuelle	Tarif horaire
Tranche 1	10,00 €	2,00 €	10,00 €	2,00 €
Tranche 2				
Tranche 3				
Tranche 4				
Tranche 5				
Tranche 6				

Des tarifs spécifiques sont appliqués pour certaines activités, notamment les séjours (ski, Londres, etc).

Toute inscription au service entraînera une facturation des jours réservés sauf dans le cas où le jeune aura annulé son inscription au plus tard la veille de l'activité.

Le tarif de la journée n'inclut pas de service de restauration.

RESTAURANT SCOLAIRE

Article 5.2 : Modalités d'inscription

(...)

Toute modification doit être effectuée sur le portail e-Enfance (...)